

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités
Autonomie
Pilotage des Etablissements et Services

Alain DUBUIS-PELLIZZARI
BP 737
07007 Privas Cedex
adubuispellizzari@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2022-159

Portant fixation, au titre de l'année 2023, des tarifs journaliers afférents à la dépendance et du forfait global dépendance pour l'EHPAD "LE MONTOULON" du Centre Hospitalier Privas Ardèche

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles – livre troisième, notamment, les articles L. 312-1, L. 313-12, L. 314-1 et suivants ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles – partie réglementaire, livre troisième, notamment les articles R. 314-1 et suivants ;

VU la délibération de l'assemblée délibérante du Département de l'Ardèche en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation à la commission permanente de l'ensemble de ses attributions à l'exception de celles qui sont réservées au Conseil Départemental par les articles L. 3312-1 et L.1612-12 à L. 1612-15 du CGCT ;

VU la délibération de la commission permanente en date du 9 décembre 2022, fixant le taux d'évolution maximum des tarifs moyens pour les établissements sociaux et médico-sociaux pour l'année 2023,

VU l'arrêté n°2022-26 portant fixation, au titre de l'année 2023, de la valeur du point groupe iso-ressources (GIR) départemental ;

VU la convention du 11 décembre 2009 relative aux modalités de paiement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissements ardéchois et drômois, conclue entre les Départements de l'Ardèche et de la Drôme,

CONSIDERANT le Gir Moyen Pondéré de l'établissement fixé à 778 ;

CONSIDERANT l'activité prévisionnelle « réelle » retenue à 7626 journées ;

SUR LA PROPOSITION de la Direction Générale Adjointe Solidarités,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} janvier 2023, le forfait global dépendance alloué à l'EHPAD LE MONTOULON à Privas est fixé comme suit :

Forfait Global Dépendance	150 784,00 €
----------------------------------	---------------------

ARTICLE 2 : Les tarifs afférents à la dépendance, applicables aux résidents âgés de 60 ans et plus de l'EHPAD LE MONTOULON à Privas sont fixés comme suit :

		Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023
Résident de plus de 60 ans	GIR 1 et 2	21,65 €
	GIR 3 et 4	13,74 €
	GIR 5 et 6 (ticket modérateur)	5,83 €

ARTICLE 3 : A compter du 1^{er} janvier 2023, la dotation globale afférente à la dépendance, apportée par le Conseil Départemental de l'Ardèche, est fixée comme suit :

Dotation globale annuelle	106 323,84 €
Quote-part mensuelle à verser par douzième	8 860,32 €
<i>Quote-part Ardèche</i>	<i>98 098,06 €</i>
<i>Quote-part Drôme</i>	<i>8 225,78 €</i>

Conformément aux dispositions prévues au II de l'article L. 232-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, attribuée aux ressortissants du Département de l'Ardèche, sera versée directement à l'établissement d'accueil sous forme d'une dotation budgétaire globale afférente à la dépendance.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, attribuée par les départements extérieurs à leurs ressortissants et servie de manière individualisée, sera également directement versée à l'établissement d'accueil, en application du 7^{ème} alinéa de l'article L. 232-8 susvisé.

ARTICLE 4 : En cas d'absence pour convenances personnelles, sous réserve d'information préalable conformément au délai défini au contrat de séjour, ou en cas d'absence pour hospitalisation avec hébergement, le tarif dépendance restant à la charge du résident n'est pas facturé.


ARTICLE 5 : Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le recours doit être déposé contre récépissé ou transmis en LRAR à l'adresse suivante : Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon - Palais des juridictions administratives -184, rue Duguesclin, - 69433 Lyon Cedex 03.

ARTICLE 6 : La Direction Générale Adjointe Solidarités, Monsieur le directeur de l'EHPAD LE MONTAULON à Privas, sont chargé(e)s, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie dématérialisée sur le site internet du Département de l'Ardèche.

Fait à Privas le

19 DEC. 2022

P/Le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Solidarités


Le Président,
et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe Solidarités,

Reçu à la Préfecture le

19 DEC. 2022

Notifié le

Identifiant de télétransmission : 205 455

Lucie SABATIER

EHPAD LE MONTOULON à Privas

FORFAIT DEPENDANCE 2023

Tarif du point GIR départemental (07)	7,60 €
Capacité autorisée (HP)	22
Nombre de résidents hébergés (lors du girage)	22
TOTAL POINT GIR (dernier validé)	19 840
GMP (Dernier validé)	778
taux d'évolution des produits reconductibles	0,70%
Activité prévisionnelle retenue	7 626
Taux d'occupation	94,97%

CALCUL TARIF GIR	2023	2022	Taux d'évolution
GIR 1/2 (1040)	21,65 €	20,61 €	5,05%
GIR 3/4 (660)	13,74 €	13,08 €	5,05%
GIR 5/6 (280)	5,83 €	5,55 €	5,05%
Part dépendance du tarif des - 60 ans	18,78 €	17,87 €	5,09%

DEPENDANCE

Cible de convergence	150 784,00 €
Forfait globale dépendance 2022	143 478,82 €
Forfait globale dépendance 2022 revalorisé	144 483,17 €
Montant de la convergence	6 300,83 €
Fraction de lissage (Palier)	1
	6 300,83 €
Forfait avec convergence 2023	150 784,00 €

	taux d'occupation	tarif 2023	total
Ticket modérateur	94,97%	5,83 €	44 460,11 €

	Tarif 2023	Activité 2023	total
Participation des - 60 ans dépendance	18,78 €	0	- €

		tarif 2023	nbr résidents	Taux d'occupation	total
Dép. extérieurs	Drôme	GIR 1 et 2	21,65 €	1,00	5 483,85 €
		GIR 3 et 4	13,74 €	1,00	2 741,93 €
					8 225,78 €
Dép. extérieurs	Autres Dpts	GIR 1 et 2	21,65 €	0,00	0,00 €
		GIR 3 et 4	13,74 €	0,00	0,00 €
					0,00 €

TOTAL RECETTES DEPENDANCE align="right">**52 685,89 €**

TOTAL FORFAIT dépendance align="right">**150 784,00 €**

DOTATION APA ARDECHE 2023 align="right">98 098,11 €

DOTATION APA 07/26 2023 align="right">**106 323,89 €**

1/12eme align="right">8 860,32

ARRONDIS dans l'arrêté de tarification à :

TOTAL APA 26/07 dans arrêté de tarification align="right">**106 323,84 €**

Ardèche align="right">98 098,06 €

Drôme align="right">8 225,78 €